



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°43-2024-118

PUBLIÉ LE 12 JUIN 2024

Sommaire

43_DDETSPP_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de Haute-Loire / Direction

43-2024-06-07-00002 - Décision DREETS/T/2024/37 portant affectation des agents de contrôle de l'unité de contrôle de l'inspection du travail de la DDETS de la Haute Loire et gestion des intérim (2 pages)

Page 3

43_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations de Haute-Loire

43-2024-06-07-00002

Décision DREETS/T/2024/37 portant affectation
des agents de contrôle de l'unité de contrôle de
l'inspection du travail de la DDETS de la Haute
Loire et gestion des intérim

Lyon, le 7 juin 2024

**DECISION DREETS/T/2024/37 portant affectation des agents de contrôle dans l'unité de
contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des
solidarités du département de Haute-Loire et gestion des intérim**

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code du travail notamment ses articles R.8122-3 et suivants,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 portant nomination sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes de Mme Isabelle NOTTER à compter du 1er avril 2021,

Vu la décision DREETS/T/2021/45 du 29 juin 2021 relative à la localisation et délimitation de l'unité de contrôle et des sections d'inspection dans la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Loire,

Vu la décision de la DREETS/T/2024/23 du 2 mai 2024 portant affectation des agents de contrôle au sein des unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi du travail, des solidarités et de la protection des populations du département de la Haute-Loire et gestion des intérim ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Haute-Loire

DECIDE

Article 1 : Affectation des inspecteurs du travail chargés des actions d'inspection de la législation du travail, dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle sise : direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Loire, 3 chemin du Fieu- 43000 Le-Puy-En-Velay

- Responsable de l'unité de contrôle : TAYBI Rachida
- Agents de contrôle :

Numéro de section	Nom et prénom de l'agent	Grade
1 ^{ère} section	Monsieur Pascal GEVAERT	Inspecteur du travail
2 ^{ème} section	Madame Brigitte RUAT	Inspectrice du travail
3 ^{ème} section	Madame Mélanie BLANC	Inspectrice du travail
4 ^{ème} section	Madame Marie FAURE	Inspectrice du travail
5 ^{ème} section	Madame Isabelle ESTIER- PORTE	Inspectrice du travail

6 ^{ème} section	Monsieur Mickaël DE SOUSA	Inspecteur du travail
--------------------------	------------------------------	-----------------------

Article 2 – En cas d’absence ou d’empêchement d’un agent de contrôle désignés à l’article 1 ci-dessus, l’intérim est organisé selon les modalités ci-après :

Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décision administrative et compétences générales) :

Intérim	Section 1	Section 2	Section 3	Section 4	Section 5	Section 6
1 ^{er} niveau	Section 6	Section 4	Section 5	Section 2	Section 3	Section 1
2 ^{ème} niveau	Section 2	Section 1	Section 6	Section 3	Section 4	Section 5
3 ^{ème} niveau	Section 3	Section 6	Section 1	Section 5	Section 2	Section 4
4 ^{ème} niveau	Section 4	Section 5	Section 2	Section 1	Section 6	Section 3
5 ^{ème} niveau	Section 5	Section 3	Section 4	Section 6	Section 1	Section 2

Article 3

Par empêchement de Mme Marie Faure affectée à la section 4, l’entreprise FAREVA – 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE – est suivie par l’IT de la 2^{ème} section, Mme Brigitte RUAT. L’intérim de cette dernière sur cette entreprise ne peut pas non plus être assuré par Mme Marie Faure.

Article 4 : Compétences spécifiques en matière de décision administrative et compétences générales

En cas d’absence ou d’empêchement simultané de tous les inspecteurs du travail affectés en section d’inspection faisant obstacle à ce que l’intérim soit assuré selon les modalités fixées à l’article 2, l’intérim est assuré, au sein de l’unité de contrôle, par le responsable de l’unité de contrôle de la Haute-Loire.

Article 5

Conformément aux dispositions de l’article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l’article 1 participent lorsque l’action le rend nécessaire, aux actions d’inspection de la législation du travail sur le territoire de l’unité départementale à laquelle est rattachée l’unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 6

La présente décision annule et remplace la décision DREETS/T/2024/23 et est applicable à compter de sa publication.

Article 7

La directrice régionale de l’économie, de l’emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne Rhône-Alpes et la directrice départementale de l’emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Loire sont chargées de l’application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Haute-Loire.

La directrice régionale de l’économie,
de l’emploi, du travail et des solidarités
Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle NOTTER